

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COLLECTIVITE

**COMMUNE
D'HEILTZ LE MAURUPT**

Nombre de conseillers :

en exercice

11

Présents

10

Votants

10

Délibération n°

49

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance 7 novembre 2011

Par suite d'une convocation en date du 28 octobre, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 7 novembre 2011, à 18h30, sous la présidence de Monsieur BAILLY Michel, maire.

Étaient présents : MM. Michel BAILLY, Huguette ROSSARD, Claudine DUBECHOT, Thierry LIGNOT, Martine BARDET, René MARTINEZ, Guy SALLES, Thierry NOISETTE, MUNEUX Philippe, MUNEUX Josette.

Lesquels forment la majorité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Absent(s) excusé(s) 1 Stéphane HETTE, Absent(s) : 0

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

M LIGNOT Thierry est désigné secrétaire de séance.

Objet : décision modificative – budget communal 2011-

Considérant le Budget communal 2011,
Considérant les salaires et charges du mois de décembre à payer,
Le maire explique que des modifications budgétaires sont à prévoir.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De modifier le budget communal 2011 comme suit :
- Fonctionnement :
 - o 6332 -2276.00€
 - o 6336 +664.00€
 - o 6411 -452.00€
 - o 6413 +1404.00€
 - o 64168 -187.00€
 - o 6451 +119.00€
 - o 6453 +244.00€
 - o 6454 +381.00€
 - o 6475 -400.00€
 - o 648 -500.00€
 - o 6488 +1988.00€
 - o 61524 -985.00€
- D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaire à la réalisation

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en sous-
préfecture le.....
Et de la publication, le.....
Fait à Heiltz Le Maurupt,
le.....
Le Maire,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Heiltz Le Maurupt, le 7 novembre 2011

Le Maire
BAILLY Michel

Rmaud



Date d'affichage

/ /